

## **COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 18 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Nicole COULANGE**.

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 14 février 2025

**Présents** : Mmes Nicole COULANGE, Annie BOULIGNAT, Camille BASTIDE ; MM Patrick MARTIN, Alain BELOT, André BARRET, Pierre CHERVIER, Xavier MAUPAIN, Olivier NOIRETERRE

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Sandra SZYPULA

**Secrétaire de séance** : Mme Camille BASTIDE

### **n° 1/1 – Délibération concernant la convention de mutualisation des actions de formation des agents :**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.6211-1 et suivants,

Vu le Décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le Décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,

Vu la délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 26 septembre 2024 approuvant le principe de mutualisation des formations à l'échelle de Vichy Communauté,

**Considérant** que la formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences de leurs agents pour les collectivités locales et leurs établissements publics,

**Considérant** l'objectif de rapprocher la formation au plus près de chaque agent et de la rendre accessible au plus grand nombre,

**Considérant** les besoins en formation de la communauté d'Agglomération Vichy Communauté et de ses communes membres,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de LA CHAPELLE de participer à cette mutualisation,

**Madame Le maire demande au conseil municipal :**

- **D'approuver le principe de la convention de mutualisation des actions de formation à destination des agents de la communauté d'Agglomération et de ses communes membres.**
- **De l'autoriser à signer la convention entre la commune de La Chapelle et Vichy Communauté.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Approuve la convention et autorise Madame Le Maire à la signer.**

### **Circulation sur le chemin rural de Belle Pierre**

Suite à un différend entre deux riverains à propos de la circulation des engins agricoles sur le chemin rural de Belle Pierre, Patrick MARTIN et Alain BELOT, adjoints, se sont rendus sur le site pour prendre connaissance de l'objet du litige, en présence des personnes concernées. Après discussion, il a été convenu qu'un bornage serait peut-être nécessaire pour apaiser les tensions. Le cabinet Cédric ROBIN sera sollicité pour un devis. Après réception, s'ensuivra un autre rendez-vous en mairie pour examen de la proposition dont le montant devra être pris en charge par les trois parties.

### **Logement communal**

Après le départ de la locataire, le logement nécessitait un rafraîchissement. Des travaux de peinture et de nettoyage ont été effectués par l'agent communal. Le coût de l'opération s'élève à 695,00 € pour l'achat des fournitures.

### **Carte scolaire**

Les communes d'Arronnes et de La Chapelle ont été confrontées une nouvelle fois à l'éventualité d'une fermeture de classe sur le RPI pour la prochaine rentrée scolaire. Une rencontre avec la DASEN accompagnée des Inspecteurs des deux secteurs s'est déroulée le jeudi 6 février à Vichy communauté en présence des maires de l'agglomération. Après une présentation de la situation, des échanges ont eu lieu sur ce sujet crucial pour le territoire.

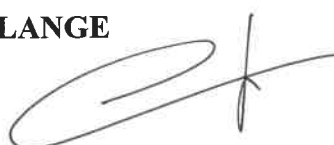
Au final, concernant le RPI Arronnes La Chapelle, la CDEN, Commission Départementale de l'Education Nationale du 18 février a statué sur le maintien de la quatrième classe à Arronnes pour la rentrée scolaire 2025-2026.

### **Journal municipal**

Une vidéo du Journal municipal a été projeté en fin de séance avant la distribution aux habitants.

La séance est levée à 23h30

**Pour copie conforme,  
Fait à La Chapelle, le 27 février 2025  
Le Maire,  
Nicole COULANGE**



# **COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 18 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du Maire, **Nicole COULANGE**.

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents** : Mmes Nicole COULANGE, Annie BOULIGNAT, Camille BASTIDE, Sandra SZYPULA , MM Patrick MARTIN, Alain BELOT, André BARRET, Pierre CHERVIER, Xavier MAUPAIN, Olivier NOIRETERRE

**Absent(s) excusé(s) :**

**Secrétaire de séance** : Mme Sandra SZYPULA

- **n° 1/2 – Délibération concernant la mise en place du prélèvement automatique SEPA auprès des redevables :**

A la demande de Monsieur Romain DE CARVALHO, gérant du restaurant « Les Ricochets », Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place le prélèvement automatique SEPA pour les paiements des loyers du multiple rural.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, le prélèvement automatique SEPA pour le paiement des loyers du multiple rural. Des documents dénommés « Mandat de prélèvement SEPA » et « Règlement financier et contrat de prélèvement automatique » seront transmis au redevable afin que celui-ci puisse souscrire à ce nouveau mode de paiement.**

- **n° 2/2 – Délibération concernant la participation financière au Centre Social pour l'accueil de loisirs :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal, qu'à l'initiative de la Directrice du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise, des réunions d'échanges sur la situation de l'accueil de loisirs ont eu lieu en présence des maires des communes de la Montagne Bourbonnaise.

En effet, le Centre Social rencontre des difficultés financières sur le service d'accueil de loisirs dont la pérennité n'est pas assurée, malgré un travail d'économie sur les charges et une recherche de soutiens financiers.

Madame la Directrice a présenté l'avenant au pacte de coopération :

- 1,10 € par habitant (augmentation de 0,10 €)
- 6,00 € par journée enfant pour les vacances
- 11,00 € par journée enfant pour les mercredis
- 40,00 € par adolescent à l'année

La participation de la commune de La Chapelle serait d'un montant de 2 059,00 € pour l'année 2025. Pour rappel, celle de 2024 s'élevait à 805,00 €.

Un débat s'instaure quant à l'augmentation conséquente de ce concours financier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de donner un accord de principe à l'avenant du pacte de coopération qui sera réexaminé lors de la préparation budgétaire.**

### **Organisation de la semaine scolaire : renouvellement de dérogation**

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour tout changement d'horaires ou de rythmes scolaires ou de non changement, il est nécessaire d'adresser une demande formelle au DASEN ou de renouveler la dérogation pour une organisation sur quatre jours.

Considérant la délibération du 21 décembre 2024 portant sur le renouvellement de dérogation des rythmes scolaires pour une nouvelle période de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2024, le conseil municipal décide de maintenir l'organisation du temps scolaire sur quatre jours pour l'année 2025.

### **Présentation du budget prévisionnel de la classe de découverte**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les deux classes de l'école d'Arronnes vont participer à une classe de découverte à Lyon du lundi 23 juin au vendredi 27 juin 2025, soit 35 élèves de CE et CM. La dépense s'élève à 10 595,90 € comprenant le transport, l'hébergement en pension complète et les visites. Le financement est assuré par les familles à hauteur de 100 € par enfant, les municipalités 60 € par enfant, Jeunesse au Plein Air 1 200 € et la coopérative scolaire 3 600 €. 19 enfants de La Chapelle sont concernés, soit une dépense de 1 140 € à inscrire au budget.

### **Logement communal**

Une candidature a été retenue pour la location de ce logement. Il s'agit d'une maman et sa fille qui sera inscrite à l'école de La Chapelle à la rentrée scolaire. Elle prendra possession des lieux en juin prochain.

### **Présentation des devis de réparations des chaudières du restaurant et du logement**

La chaudière du restaurant et celle du logement sont défectueuses. Les devis de la société Pro Gaz s'élèvent à 428,60 € et 454,46 €, dont 2 interventions d'un montant de 146,73 € chacune. Le conseil décide de faire réparer les chaudières. Un autre devis sera demandé pour une seule intervention.

### **Préparation budgétaire 2025**

Le budget 2025 est en préparation en vue de réunir la commission des finances préalablement au vote qui devra avoir lieu avant le 15 avril. A ce jour, les dotations de l'Etat sont en attente ainsi que la notification des taxes locales.

### **Chemin rural de Belle Pierre**

Un devis a été demandé au Cabinet Cédric Robin pour d'éventuels travaux de mesurage et de bornage du chemin rural au lieu-dit Belle Pierre et des parcelles riveraines, propriétés privées.

Le devis s'élève à 2 220,00 €. Le conseil décide de programmer une réunion avec les propriétaires concernés pour échanger sur le bien-fondé de cette dépense.

La séance est levée à 22h50.

**Pour copie conforme,  
Fait à La Chapelle, le 28 mars 2025  
Le Maire,  
Nicole COULANGE**

